

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi sénior de Frangy - 13 et 14 janvier 2024

Badminton Association de Frangy

- 1.** Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2023/2024 édictées par la FFbAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Ce tournoi est autorisé sous le n° (en cours)
- 2.** Ce tournoi est un tournoi de catégorie sénior, ouverts aux catégories N3, R, D, P et NC licenciés en sénior, vétérans, juniors, cadets et minimes. Les joueurs doivent impérativement être licenciés au jour du tirage au sort et être en règle avec la FFbAD. Le tournoi est également ouvert aux joueurs licenciés de Swiss badminton.
- 3.** Le Juge-Arbitre sera Jean Claude BERTHE . Ses décisions sont sans appel.
- 4.** Le nombre de participants est limité à 200. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception de l'inscription. Une liste d'attente sera mise en place.
- 5.** Les tableaux proposés sont : double hommes, double dames et mixtes. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou 4 paires avec dans le possible 2 sortants par poules. Des poules uniques de 3,4,5,6 ou 7 paires pourront être proposées.
- 6.** L'inscription est autorisée sur 2 tableaux. Les doubles se joueront le samedi et les mixtes le dimanche en deux sets gagnants de 21 points. Le déroulement du tournoi se fera en fonction du protocole sanitaire de la FFbAD au jour du tournoi.

7. Les droits d'inscriptions sont de 20€ pour 1 tableau, 24€ pour 2 tableaux. Conformément aux directives de la FFBAD, une cotisation de 2€ par inscription est incluse dans les droits d'inscriptions.

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur BADNET. Les inscriptions individuelles ou par les clubs sont autorisées. Le règlement (chèque ou confirmation de virement) devra être adressé à:

CHAGOT Anthony

8 chemin du bouchet

74150 THUSY

8. Les séries seront séparées au CPPH au jour du TAS.

9. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2023 à 23h59 sur Badnet. L'établissement des tableaux et têtes de séries, cela se fera au CPPH des joueurs au 4 janvier 2024. Le tirage au sort aura lieu le 5 janvier 2024.

10. Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans les 5 jours suivant le tournoi par un envoi courrier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton (37 route du Vercors / 38500 Saint Cassien) ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

11. Suite au forfait d'un joueur dans la paire, les organisateurs demanderont d'abord au joueur restant s'il désire qu'on lui trouve un partenaire sinon ce sera la paire en position n°1 en LA qui prendra place dans le tableau principal en fonction du placement des têtes de séries.

12. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente au prix de 25€ dans la salle : SPIN GOLD. Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs de classement inférieur au niveau Départemental, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant en plastique est

prioritaire , le volant plastique officiel de la compétition sera MAVIS 500 en vente au prix de 20€.

13. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les joueurs doivent venir chercher l'ardoise pour marquer leur score à la TDM et venir **ensemble** à la TDM pour donner le score, en cas de litige ou désaccord sur le résultat après la remise des résultats, le JA rappellera l'ensemble des joueurs pour modifier celui-ci

14. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

14.b Après le tirage au sort, les joueurs sur LA pourront être appelé jusqu'au jeudi précédent la compétition.

15. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre. Le temps de préparation est limité à 3 minutes (test des volants compris en arrivant sur le terrain).

16. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1h d'avance au maximum sur l'horaire prévu.

17. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.

18. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler et obtenir l'accord au Juge-Arbitre.

19. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase (filins compris) sera déclaré let 3 fois au service et faute en jeu.

20. Une tenue conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBAD est exigée pour les joueurs.

L'organisateur :

CHAGOT ANTHONY

Le Juge arbitre :

BERTHE Jean Claude